



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° TUEC - 7 -
SÉANCE N° 525 DU 11 DÉCEMBRE 2023

PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LAVAL AGGLOMÉRATION POUR LA RÉFECTION DES BANDES CYCLABLES DE LA RUE DU PRESSEUR SALÉ

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 4 décembre 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François, Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Camille Pétron, Antoine Caplan, Christine Droguet (à partir de 18 h 39), Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Georges Hoyaux, Catherine Roy, Nadège Davoust (à partir de 18 h 14), Caroline Garnier, Sébastien Buron, Jonathan Guilemin, Kamel Ogbi, Noémie Coquereau, Lucie Chauvelier, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Samia Soultani, Vincent d'Agostino, Lucile Perin et Henri Renié, conseillers municipaux.

Étaient représentés

Christine Droguet a donné pouvoir à Solange Bruneau (jusqu'à 18 h 39), Marie Boisgontier a donné pouvoir à Bruno Fléchar, Éric Paris a donné pouvoir à Michel Neveu, Laurent Paviot a donné pouvoir à Georges Hoyaux, Nadège Davoust a donné pouvoir à Béatrice Ferron (jusqu'à 18 h 14), Rihaoui Chanfi a donné pouvoir à Céline Loiseau, Ludivine Leduc a donné pouvoir à Marie-Laure Le Mée Clavreul, James Charbonnier a donné pouvoir à Vincent d'Agostino, Didier Pillon a donné pouvoir à Samia Soultani, Pierrick Guesné a donné pouvoir à Lucile Perin et Gwendoline Galou a donné pouvoir à Chantal Grandière.

Étaient excusés ou absents

Guillaume Agostino et Paul Le Gal-Huamé, conseillers municipaux.

Béatrice Ferron et Henri Renié sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 13 décembre 2023

CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 11 DÉCEMBRE 2023

PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LAVAL AGGLOMÉRATION POUR LA RÉFECTION DES BANDES CYCLABLES DE LA RUE DU PRESSEUR SALÉ

Rapporteur : Geoffrey Begon

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-29,

Considérant que Laval Agglomération peut participer financièrement aux aménagements cyclables, réalisés par les collectivités, s'ils sont intégrés au schéma directeur des aménagements cyclables,

Que la ville de Laval a inscrit, à son programme de travaux 2023, la réfection de la rue du Presseur Salé, dont la reprise des aménagements cyclables situés sur la section rénovée,

Que cet itinéraire est inscrit au schéma directeur des aménagements cyclables de Laval Agglomération,

Que l'estimation du coût des travaux s'élève à 26 131 € HT (sur la base du détail quantitatif estimatif remis dans le cadre du marché notifié) pour les bandes cyclables, y compris la rénovation structurelle nécessaire de la chaussée,

Sur proposition de la commission transition urbaine, écologique et commerciale,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le coût de la participation de Laval Agglomération, d'un montant de 13 065,50 € HT, est approuvé.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer tous documents à cet effet.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le maire

Signé : Florian Bercault